

(N° 51.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1921

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi accordant une
pension à M^{lle} Marguerite Leman.

*(Voir les n^{os} 67, 85 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 3 février 1921.)*

Présents : MM. DE BAST, vice-président ; LIEBART, HUISMAN-VAN DEN
NEST, le comte CORNET D'ELZIUS DE PEISSANT et DELANNOY, rapporteur.

MESSIEURS,

C'est à l'unanimité que votre Commission, chargée d'examiner le Projet
de Loi accordant une pension viagère à M^{lle} Marguerite Leman a conclu
favorablement.

La Nation doit un suprême hommage de reconnaissance au glorieux
défenseur de la position fortifiée de Liège, et la disparition de ce grand
soldat laissant seule celle qui fut pour lui un modèle de dévouement, de
tendresse et d'amour filial, la Commission des Finances estime, comme le
Gouvernement et la Chambre tout entière, qu'il y a lieu d'assurer à
M^{lle} Marguerite Leman la possibilité de porter avec dignité le nom illustre
qui est le sien.

Le Rapporteur,
DELANNOY.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.